



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 mars 2015

Objet : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2014

L'an deux mil quinze, le vingt sept mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2015

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN
 Présents : 25
 Absents : 4
 Votants : 28

MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : MM. BOUKSARA (pouvoir à M.PEYRONNARD), GIMBERT, LE PENDEVEN (pouvoir à Mme. PAIN), PAGES (pouvoir à Mme. GEROMIN)

Mme. Martine DEPETRIS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-13 ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant les comptes de gestion fournis par le trésorier ;

Considérant l'état des restes à réaliser 2014 fourni au trésorier ;

Madame l'adjointe aux finances indique que, faute de disposer des comptes administratifs 2014 approuvés, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2014,

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2015 la reprise anticipée des restes à réaliser et résultats prévisionnels de l'exercice 2014, qui s'établissent à ce jour comme suit :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		1 615 810.78	2 347 920.07	
Résultat antérieur reporté		1 150 225.04		680 321.98
Résultat de clôture 2014		2 766 035.82	1 667 598.09	
Restes à réaliser			597 382.02	399 248.00

BUDGET EAU	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes inv
Résultat de l'exercice		123 646.59	711 689.65	
Résultat antérieur reporté (après affectation)		396 444.34		1 203 249.79
Résultat de clôture 2014		520 090.93		491 560.14
Restes à réaliser			623 932.85	

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses fonct	Recettes fonct	Dépenses inv	Recettes d'inv
Résultat de l'exercice	74 880.14			178 111.62
Résultat antérieur reporté (après affectation)		82 835.33	131 884.08	
Résultat de clôture 2014		7 955.19		46 227.54
Restes à réaliser			39 022.06	

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés, décide :

- d'inscrire les restes à réaliser 2014 au vu de l'état fourni au trésorier,
- de reprendre au budget primitif 2015 les résultats tels que présentés aux tableaux du présent projet de délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 3 avril 2015
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le ..07.04.2015.....
Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générale des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.